

04 mai 2016 -12:03

Démarrage de l'envoi de déclarations fiscales simplifiées

Du 9 au 20 mai, le SPF Finances enverra 2,2 millions de propositions de déclarations simplifiées à des pensionnés, des personnes percevant une allocation ou ayant des revenus très modestes.

A partir de lundi prochain, le 9 mai, le SPF Finances enverra 2,2 millions de propositions de déclarations simplifiées, soit 70.000 de plus que l'an dernier.

Tax-on-web et ces propositions de déclarations simplifiées représentent ensemble 84% de toutes les déclarations fiscales. Les pensionnés, les personnes percevant une allocation et les personnes ayant des revenus très modestes qui reçoivent une proposition de déclaration simplifiée du SPF Finances, vérifient si les données contenues dans cette propositions sont exactes et complètes. Seulement si elles sont inexactes ou incomplètes, elles doivent le signaler au SPF Finances, le 30 juin au plus tard, à l'aide d'un formulaire de réponse papier ou via Tax-on-web. Si les données de la proposition sont exactes et complètes, le citoyen ne doit rien faire.

L'année dernière, 96% des contribuables qui ont reçu une proposition de déclaration simplifiée ne l'ont pas modifiée.

Cette année, l'accent a été mis sur la lisibilité du document, en utilisant un langage adapté, une mise en pages claire et des couleurs.

Les 2,2 millions de citoyens recevant cette année une proposition de déclaration simplifiée, peuvent choisir, via Myminfin, de la recevoir par voie électronique à partir de l'année prochaine.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be